



Conseil Académique de l'Éducation Nationale
Lille, le mardi 12 novembre 2019
déclaration liminaire de la FNEC FP FO

Madame la Rectrice,
Monsieur le Préfet de région,
Monsieur le Président de Région,
Mesdames et Messieurs les membres du CAEN,

L'orientation de la dotation de fonctionnement des lycées est à l'ordre du jour de ce Conseil Académique.

La première des orientations serait avant tout d'être à la hausse car de nombreux établissements sont amenés à réduire au strict minimum les crédits pédagogiques pour faire face aux dépenses incompressibles notamment celles liées aux énergies.

La réforme du cadre budgétaire va-t-elle conduire les personnels d'un établissement à choisir entre payer la facture de gaz ou renouveler les manuels ?

Pour la FNEC FP FO, la dotation de fonctionnement d'un lycée doit tenir compte de la hausse réelle des coûts du gaz et de l'électricité qu'il subit et pas d'un coup moyen.

Mais des lycées où « il fait bon apprendre pour les élèves et bon travailler pour les personnels » ne sont pas uniquement des lycées chauffés. Ce sont des établissements qui disposent de matériels pédagogiques de qualité, en état de fonctionner et en quantité suffisante.

La FNEC FP FO demande que toutes les créations ou augmentations de divisions dans un établissement soient accompagnés d'une dotation complémentaire pour compléter ou mettre à niveau les équipements pédagogiques. Il est illusoire de croire qu'ouvrir un BTS tertiaire peut se faire à moyens constants.

Les lycées subissent tous une réforme. Dans les lycées généraux, un nouvel enseignement en sciences numériques a vu le jour, mais comment le mettre en place sans un équipement informatique digne de ce nom ? De nombreux lycées de l'académie ne sont pas dans les conditions matérielles requises pour mettre en place cet enseignement, ni d'ailleurs la place faite aux nouvelles technologies dans tous les autres.

La pédagogie ne se résume pas à des effets d'annonce. Les subventions de fonctionnement doivent en tenir compte et être suffisantes pour que les établissements puissent acheter les matériels pédagogiques pour répondre aux exigences des nouveaux programmes.

La FNEC FP FO met en garde la Région contre les dotations généralisées en matériels pédagogiques qui ne répondent pas au besoin spécifique de chaque établissement. Les équipements et leurs états varient d'un lycée à un autre. Pour certains, une importante mise à niveau s'impose, tant sur le plan de la pédagogie que sur celui de la sécurité. Nombre de laboratoires de sciences, dans de petits établissements à faibles dotations de fonctionnement, ne peuvent par exemple pas financer le coût de l'évacuation des déchets issus des expériences ou le renouvellement des filtres des armoires ventilées.

Au dernier Conseil Académique, la région annonçait investir 160 millions d'euros. Dans les rénovations ou les entretiens des locaux, il y a un point qui est souvent oublié : c'est l'acoustique d'une salle de classe, d'un réfectoire, d'une salle polyvalente... Le bruit est source de fatigue, d'inconfort et il empêche de se concentrer. Alors, même si cela relève de l'investissement et pas de la dotation de fonctionnement, la FNEC FP FO souhaite qu'à la prochaine rentrée, au moins toutes les pièces des lycées soient équipées de faux plafonds.

D'autre part, les tarifs imposés par la Région au gestionnaire des lycées en plus de l'incitation à privilégier les circuits courts et le bio font que l'accès à la cantine devient de plus en plus difficile pour les élèves les plus fragiles financièrement. Les dotations doivent permettre d'aider les plus démunis à prendre leur repas à la cantine. Ce repas est parfois le seul digne de ce nom.

Vous avez transmis aux membres de la Commission Académique un fichier avec les résultats aux différents examens.

Deux points ont attiré l'attention de la FNEC FP FO. En premier, le taux de réussite au Diplôme National du Brevet de la série professionnelle. Plus de 10 points de baisse en 2019 par rapport à 2018. Cette baisse est deux fois plus élevée qu'au niveau national. L'évolution des modalités de délivrance n'y est sans doute pas pour rien, mais elle n'explique pas l'écart entre le taux de réussite académique et le taux national. Le report des épreuves pour cause de canicules ne peut lui non plus pas expliquer cet écart. Mais que s'est-il donc passé ?

Dans une bien moindre mesure, la fin du 100% de réussite au Bac Technologique de la Musique et de la Danse est décevante.

La FNEC FP FO regrette qu'il n'ait pas été inclus un comparatif des taux de réussite entre les deux départements dans le fichier. Il aurait été intéressant de mettre en rapport ces données avec celles sur les constats des effectifs.

A propos des résultats du baccalauréat, on ne peut conclure ces remarques sans rappeler la lutte déterminée des correcteurs opposés à la réforme du lycée lors de la session 2019.

Face à un gouvernement refusant toute discussion, ceux-ci ont décidé, en assemblée générale, avec le soutien de leurs organisations syndicales, de se mettre en grève et de différer la date de remise des copies.

Le ministère, pour respecter les délais, a préféré évaluer les candidats dont les copies n'étaient pas encore rendues, de manière aussi choquante que fantaisiste, ce qui a parfois conduit à faire pression sur les jurys.

Cette décision sans précédent a laissé des traces car de nombreux professeurs y ont vu un mépris pour leur travail. La FNEC FP FO continue à demander l'abrogation de cette réforme.

L'étude des variations des effectifs dans le public ou le privé sont un marqueur des catégories socio-professionnelles des parents. Par définition, le privé est payant et plus des parents sont fortunés, plus ils ont les moyens d'inscrire leurs enfants dans ce type d'établissement. Les parcours scolaires des élèves sont aussi un marqueur des catégories socio-professionnelles des parents. Les enfants de cadres fréquentent plus les classes préparatoires aux grandes écoles que les enfants d'ouvriers. Ces deux marqueurs se retrouvent dans l'étude des effectifs. Avec une évolution moins favorable du nombre d'élèves dans le privé en 1^{ier} degré, le 1^{ier} cycle et le 2nd cycle général et technologique mais avec moins de perte d'effectifs dans le 2nd cycle professionnel, le département du Pas de Calais est malheureusement celui des deux qui est le plus défavorisé. Mais ces chiffres ne doivent pas faire oublier que dans le Nord des zones sont socialement et économiquement en difficulté.

La FNEC FP FO demande que ces zones fassent l'objet d'une attention et d'une bienveillance particulière de l'État en termes de moyens humains et financiers. Et quant à comparer l'enseignement public et l'enseignement privé, la FNEC FP FO rappelle son attachement au principe suivant : à école public, argent public ; à école privée, argent privé.

Le rectorat a procédé à des ajustements dans la voie professionnelle. La FNEC FP FO souhaite savoir si ces ajustements concernent les divisions sous statut scolaire ou en apprentissage. La FNEC FP FO souhaite aussi connaître les raisons pour lesquelles ces ajustements ont eu lieu.

Le bilan de l'orientation et de l'affectation montre dans la voie professionnelle un accroissement des orientations en CAP et une stabilisation de celles vers la seconde professionnelle après la 3^{ème} générale. Mais qu'en est-il après la 3^{ème} prépa-pro ? Est-ce que les résultats au DNB de la série professionnelle sous-entendent une orientation plus importante en CAP pour les élèves de 3^{ème} prépa-pro ? Ces chiffres inquiètent la FNEC FP FO car pour conduire le plus d'élèves possible en BTS, il faut élever le niveau des élèves avant leur entrée dans la voie professionnelle et donc faire en sorte qu'à la fin de la troisième, plus d'élèves aient le niveau pour s'orienter en seconde professionnelle qu'en CAP.

Le nombre d'élèves qui accèdent à un BTS après une passerelle CAP-Bac Pro n'est pas suffisant pour parler d'élévation des qualifications dans la voie professionnelle. En seconde générale et dans la voie professionnelle vous avez ouvert 768 places pour résoudre des tensions locales. Parallèlement, vous avez prononcé 147 mesures de carte scolaire.

La FNEC FP FO s'interroge sur le taux d'encadrement dans ces zones en tension où le nombre d'élèves a augmenté et si oui, avec quelle catégorie de personnels : contractuel ou titulaire ?

Augmenter le nombre d'élèves dans des classes de ces zones en tension sans augmenter le nombre d'enseignants, c'est à coup sûr dégrader les conditions d'apprentissage et de travail.

Les 35 élèves qui devaient entrer en formation en lycée professionnel après les vacances de Toussaint l'ont-ils tous réellement fait ou certains sont-ils sortis du système scolaire ?

En ce qui concerne le focus sur l'apprentissage, vous ne nous indiquez pas combien de candidats ont intégré un CFA ? La FNEC FP FO regrette que ce point ne soit pas plus détaillé. Mais peut-être est-ce parce que l'apprentissage en formation initiale, notamment au niveau CAP, ne fonctionne pas aussi bien que ça ?

Quant à l'orientation dans l'enseignement supérieur, la FNEC FP FO aurait apprécié d'avoir un état des affectations obtenues par les 54 830 candidats une fois la dernière Commission Académique d'Accès à l'Enseignement Supérieur réunie.

A propos de l'augmentation, légère, de l'orientation en voie professionnelle lors de l'entrée en seconde, nous souhaitons savoir comment les autorités présentes la considèrent. En effet, nos collègues du collège disent ressentir des pressions pour envoyer sans cesse davantage d'élèves vers la voie générale.

Enfin, la FNEC FP FO tient à rappeler son opposition au tri social opéré par parcoursup, et considère que le baccalauréat doit rester un diplôme national, premier grade universitaire, sanctionné par un examen terminal et anonyme.

Vous avez ajouté à l'ordre du jour de ce CAEN la création d'un campus des métiers et des qualifications. La FNEC FP FO est opposé à cette création.

Alors que l'arrêté du 26 septembre dernier impose un cahier des charges détaillé, le document que vous nous fournissez est très peu fourni. Une simple annexe qui au point 3 (périmètre des formations) propose des formations du CAP au Bac + 8 alors que dans un campus des métiers et des qualifications, les parcours proposés doivent relever des niveaux 5 à 1 du cadre national des certifications professionnelles, soit des formations de niveau infra CAP au BTS. Pourquoi ne pas avoir mis à notre disposition le cahier des charges ? Les rédacteurs de ce document ont-ils au moins pris connaissance de l'arrêté du 26 septembre 2019 ?

La FNEC FP FO rappelle aussi qu'il n'y a pas si longtemps de cela, en juillet 2017, un rapport de l'inspection générale sur les campus des métiers, concluait qu'il était impossible d'observer une valeur ajoutée pour les jeunes et les adultes en formation.

FORCE OUVRIERE dénonce la rupture de l'équilibre entre l'apprentissage et l'enseignement professionnel public induite par la loi Pénicaud de 2018 et revendique son abrogation.

FORCE OUVRIERE revendique :

- l'arrêt des fermetures et la réouverture des sections dans les lycées professionnels et sections d'enseignement professionnel ;
- l'arrêt du transfert de ces filières de formation vers l'apprentissage, ne laissant plus le choix de la formation initiale ;
- l'arrêt de la mise en place de la mixité des parcours et de la mixité des publics entraînant l'intégration dans les classes de LP et de SEP, des jeunes en apprentissage et des adultes en formation, notamment dans le cadre des campus des métiers.

Le manque de données sur la création du campus des métiers et des qualifications préfigure peut-être ce à quoi les organisations syndicales vont être confrontées dès cette semaine dans les opérations de mutations en raison de la réforme de la fonction publique.

Elles ne disposeront plus des tableaux préparatoires des mouvements et n'auront plus connaissance de l'ensemble des décisions individuelles. Comment garantir la transparence et le respect de l'égalité de traitement ? Le syndicat ne pourra vérifier les barèmes que des collègues qui le mandatent. L'administration aura donc toute latitude pour faire ce qu'elle veut dans le classement ; c'est le fait du prince.

Cette offensive contre les statuts est indissociable de l'offensive contre le Code des pensions civiles et militaires qui est indissociablement lié au statut de la Fonction publique.

Notre fédération s'inscrit totalement dans l'appel de la cgt-FO à rejoindre, par un appel interprofessionnel, la grève unie des syndicats de la RATP et des transports à compter du 5 décembre pour mettre en échec ce projet gouvernemental de régime universel par points et sauver notre statut.

Mais avant cette date, il y aura des rassemblements le 20 novembre, notamment à Lille, à l'appel de tous les syndicats de l'enseignement, dont FO, pour dénoncer la précarité dans laquelle le gouvernement plonge les AESH.

Les dégradations des conditions de travail, qu'elles soient dues à la gestion des personnels impulsée par la politique gouvernementale ou aux conditions matérielles d'exercice de nos missions poussent des enseignants à commettre l'irréparable.

Après plusieurs suicides qui ont marqué nos collègues en 2019 (Christine Renon directrice d'école à Pantin, Jean Willot enseignant dans le Val d'Oise, Jean Pascal Vernet dans les Alpes de Haute Provence, Laurent Gatier PLP à Chamalières...), nous venons d'apprendre la tentative de suicide vendredi d'un étudiant à Lyon. Il s'est immolé par le feu et il est entre la vie et la mort brûlé à 90%. Il a laissé un message pour expliquer son geste dans lequel il met en cause les mesures gouvernementales qui ont provoqué sa détresse.

La FNEC FP FO est indignée face à un gouvernement qui ne veut rien changer et qui poursuit ses réformes qui causent le désarroi des collègues, des lycéens et des étudiants.

La FNEC-FP FO appelle tous les enseignants à la grève reconductible à compter du 5 décembre pour le retrait du projet Macron/Delevoye sur les retraites et l'abrogation de toutes les réformes qui détruisent les droits des Lycéens, des étudiants et des salariés.

Je vous remercie de votre attention.